

contribuable, quand il acquitte ses cotisations, les déduit de son revenu à titre de dépense, si l'on veut.

M. Gillis: Pourquoi la municipalité ne bénéficierait-elle pas des mêmes avantages?

L'hon. M. McCann: Parce qu'il ne s'agit pas d'une société.

M. Gillis: Pourquoi une société y aurait-elle droit?

L'hon. M. McCann: Parce que la société est imposable tandis que la municipalité, elle, ne l'est pas.

M. Gillis: Ce n'est tout de même pas la faute de la municipalité, mais plutôt de la loi.

L'hon. M. McCann: Mais telle est la loi.

M. Dickey: Alors rendons-les imposables.

M. Gillis: C'est précisément le point qui m'intéresse en ce moment. On n'a pas tenu compte de cet aspect en rédigeant la loi.

L'hon. M. McCann: Il n'en est pas ainsi.

M. Gillis: L'heure est venue d'une rectification. En l'occurrence, ceux qui ont fondé la caisse ont décidé d'agir de telle façon puis, quatre ou cinq ans plus tard, ils allèguent qu'ils se sont trompés et qu'il faut modifier cette disposition, la désavouer. En prenant une mesure rétroactive à l'égard des deux dernières années ils punissent l'employé qui n'a pas même été consulté.

C'est pour mettre le ministre au courant que je signale la question, car le sous-ministre le consultera sans doute à ce sujet. Même si l'on peut, aujourd'hui, interpréter la loi en ce sens, je crois que c'était une erreur, dans la rédaction de la loi, de ne pas tirer une ligne de démarcation entre les sociétés commerciales qui sont imposables et les organismes municipaux qui ne le sont pas. Si ce montant de 5 p. 100 fourni par la ville n'était pas affecté à une caisse de pension en vue de parer à l'avenir, il serait probablement affecté aux employés sous forme d'augmentation de traitements.

L'hon. M. McCann: Nous étudierons la question.

M. Gillis: Merci.

M. Herridge: Monsieur le président, je parlerai brièvement de ces crédits. Je vois que le ministre sourit, mais il ne sourira peut-être pas tant quand il mesurera la portée de mon arme.

L'hon. M. McCann: Pourvu que ce ne soit pas un fusil.

M. Herridge: Avant d'aborder la question dont j'ai particulièrement saisi le ministre,

[L'hon. M. McCann.]

je tiens à formuler quelques observations. Le ministre et les fonctionnaires de son ministère ont des fonctions à la fois lourdes et compliquées à exercer et nous reconnaissons qu'à l'occasion ils ne se rendent guère populaires. Peu après la guerre, j'ai été saisi d'une foule de cas où, selon moi, les fonctionnaires du ministère avaient fait preuve d'une certaine négligence, d'un manque de soin dans leur travail. Il en était ainsi, je suppose, parce qu'il a fallu accroître d'une façon extrêmement rapide les services de ce ministère durant la guerre.

J'estime que la compétence et l'efficacité du personnel ont constamment grandi avec les années. Je tiens à rendre hommage à la courtoisie que le ministre, ses hauts fonctionnaires et les employés du ministère m'ont manifestée chaque fois que j'ai cherché à obtenir des renseignements ou que j'ai eu l'occasion de leur signaler des cas où certains contribuables estimaient avoir été traités injustement ou avoir raison de se plaindre de la cotisation ou de la perception. Il nous faut comprendre que toute l'activité du gouvernement dépend entièrement du fonctionnement satisfaisant du ministère du Revenu national. A cet égard, il joue donc un rôle très important dans l'administration du Canada.

Cela dit, je veux aborder un point qui inquiète grandement une foule d'ouvriers que j'ai l'honneur de représenter, un point auquel ils accordent une grande importance. Les régimes de pension se généralisent dans les industries importantes du Canada, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les ouvriers de l'industrie s'intéressent beaucoup à ces régimes, à leurs modalités et à leur fonctionnement satisfaisant. Les employés de la *Consolidated Mining and Smelting Company* se sont de plus en plus intéressés, au cours des années, au régime de pension de leur société et ont conclu qu'il y avait lieu de l'améliorer. Tout récemment, ils ont donc demandé à des hommes compétents, membres du syndicat, d'étudier le problème. Ils ont soumis leur cas au syndicat et ont ensuite autorisé une délégation à venir à Ottawa s'occuper de cette affaire.

Le mercredi, 11 mai, le comité de coordination du syndicat qui représentait le comité de négociations du syndicat s'est rencontré avec le ministre des Pêcheries. Je crois que l'honorable député de Kootenay-Ouest, représentant la zone du nickel, l'honorable député du Yukon et deux fonctionnaires du ministère des Finances assistaient également à la réunion. Le syndicat a saisi ces messieurs de cette question si importante pour eux. Après une discussion très